

PRESIDENCE DU CONSEIL
MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DES AFFAIRES SOCIALES

LE C R E T

ANNEE 1966 - N° 58 /PC/MFPTAS/DP.2

SOMMAIRE:

Intégration.

LE PRESIDENT DU CONSEIL
* CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

- VU la Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°33/PR.du 25 Janvier 1964 portant formation du
Gouvernement de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°64/54/PC/SGG.du 2 Mai 1964 fixant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi n°59-2I/ALD.du 3I Août 1959 portant statut général
de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont
modifiée ;
VU le Décret n°59-2I8 du 15 Décembre 1959 portant modalités
communes d'application du statut général de la Fonction
Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement
sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels
divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et
Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont
modifié ;
VU l'arrêté n°II3/MFP.du 2I Mai 1960 portant détachement de
M. ALAPINI Daniel ;
VU l'arrêté n°IO2/MFP.du 18 Mars 1964 portant radiation de
M. ALAPINI Daniel du Contrôle des effectifs de la République
du Togo ;
VU l'arrêté n°330/MFP.du 9 Octobre 1964 portant promotion de
M. ALAPINI Daniel au grade d'Adjoint Technique Principal de
1er échelon ;
VU le Décret n°243/PC/MFPTAS.du 3I Octobre 1964 portant statuts
particuliers des corps appartenant au cadre des Personnels
des Travaux Publics de l'Etat,

D E C R E T E :

ARTICLE Ier.- M. ALAPINI Daniel, Adjoint Technique Principal, 1er
échelon du Cadre des Travaux Publics de la République du Togo (indi-
ce togolais II50 - ex-AOF 6I2), mis à la disposition du Gouvernement
du Dahomey, est intégré dans le Corps National des Adjoints Techni-
ques des Travaux Publics du Dahomey et reclassé au grade, classe
et échelon ci-après :

SITUATION DANS LE CORPS D'ORIGINE			Date d'inté- gration	SITUATION DANS LE CORPS NATIONAL DES ADJOINTS TECHNIQUES DES TRAVAUX PUBLICS		
Grade, classe et échelon	Indice	A.C.		Grade, classe et échelon	Indice	A.C.
Adjoint Technique Principal 1 ^{er} échelon a/c.du I-I-1964	Togo II50 ex-AOF 612	3mI5j	15 Avril 1964	Adjoint Technique 1 ^{er} classe, 1 ^{er} échel.	360	3mI5j

.../...

ARTICLE 2.- Le présent ~~décret~~ sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

VU:
LE CONTROLEUR
FINANCIER,

C. MIDAHUEN.

COTONOU, le 13 Février 1965

P. Le Président du Conseil, absent, le
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation chargé de l'intérim

VU:

Le Ministre de la Fonction Publique
du Travail et des Affaires Sociales

Théophile PAOLETTI.

Alexandre ADANDE.-

VU:

Le Ministre des Travaux Publics
des Transports et Télécommunications

VU:

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,
et par délégation,
Le Directeur de Cabinet,

E. A M A H .-

E. A M A H .-

ORIGINAL	I
JORD	I
PCG	8
MFPTAS	I
MTPTT	I
DP	4
DFP	I
DGF	I
DB	I
DC	2
CE	I
DI	I
Trésor	I
DTP	2
Pensions	2
Intéressé	I